

Convocation du : 31 octobre 2016

Nombre de conseillers :

Elus : 9

Présents : 8

Pris part à délibération : 8 et 7

L'an deux mille seize, le 4 novembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

**Présents** : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Premier Adjoint au Maire, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Messieurs William THAREAU, Alexandre GOURBIN, Damien JUMEAU, Conseillers Municipaux.

**Absents** : Monsieur Stéphane LENOIR-RIZZO.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Damien JUMEAU.

Début de séance à 20h45. Signature du registre.

### **ORDRE DU JOUR**

- Modification de l'ordre du jour – DCM 49-2016
- Délégation auprès du notaire pour l'achat d'une part de la parcelle A108 à Madame BELHAIRE :  
Chemin des Essiaux (présentation de devis de travaux) – DCM 50-2016
- Délégation Bessin Urbanisme – DCM 51-2016
- Subvention « Ligue contre le cancer » – DCM 52-2016
- Cimetière : mise en place d'un caveau sous-dimensionné pour urne – DCM 53-2016
- Stationnement limité au Douet Bérot – DCM 54-2016

#### **Questions et points divers** :

- Avancement des travaux du Centre-bourg.
- Bandes de protection du ruisseau au Douet Bérot.
- Mise en sécurité routière de la zone du Douet Bérot.
- Plantations dans la cour des gîtes.
- Main courante sur l'escalier de la salle des fêtes.

### **DCM 49-2016 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour pour la parcelle de Madame BELHAIRE.

**Délibération.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.**

**- ACCEPTE : la modification de l'ordre du jour.**

### **DCM 50-2016 – DÉLÉGATION AUPRÈS DU NOTAIRE POUR L'ACHAT D'UNE PART DE LA PARCELLE A108 A MADAME BELHAIRE : CHEMIN DES ESSIAUX (PRÉSENTATION DE DEVIS DE TRAVAUX)**

Afin de laisser le passage au camion COLLECTEA, Monsieur le Maire propose un élargissement du chemin des Essiaux. Pour ce faire, il suggère de faire l'acquisition d'une part de la parcelle A108 de 30 m<sup>2</sup> à Madame BELHAIRE pour 1 € symbolique, plus les frais de notaire, et de la pose d'une clôture en lieu et place de la haie existante, avec l'accord de Madame BELHAIRE.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal la délégation de signature de l'acte notarié correspondant.

**Délibération.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix pour (Monsieur le Maire ne vote pas).**

**- ACCEPTE : l'achat par la commune d'une part de la parcelle A108 appartenant à Madame BELHAIRE, chemin des Essiaux, pour 1 € symbolique, plus les frais de notaire ; de la pose d'une clôture à la place de la haie existante, avec l'accord de Madame BELHAIRE et donne délégation de signature à Monsieur le Maire de l'acte notarié correspondant.**

### **DCM 51-2016 – DÉLÉGATION BESSIN URBANISME**

Monsieur le Maire explique que, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de l'Etat (DDTM) assuraient gracieusement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants ou appartenant à un EPCI de moins de 20 000 habitants disposant d'un PLU. La loi du 24 mars 2014 (loi ALUR) a abaissé le seuil de cette mise à disposition aux EPCI de moins de 10 000 habitants.

Parallèlement à ces dispositions, dans le cadre de la loi NOTRe, les communautés de Trévières - Isigny-sur-Mer - Grandcamp-Maisy et Balleroy - Le Molay-Littry vont fusionner pour former, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une seule et même communauté dont la population dépassera le seuil de 10 000 habitants.

S'agissant des communes disposant d'un PLU, celles-ci pourront continuer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de création du nouveau EPCI, et pour une durée d'un an, à bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en application de l'article 134.III de la loi ALUR.

Monsieur le Maire demande à son Conseil municipal si la commune est d'accord pour l'adhésion au syndicat mixte Bessin Urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Délibération.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 2 voix pour et 6 voix contre.**

**- N'ACCEPTE PAS : l'adhésion à la Délégation Bessin Urbanisme pour l'année 2017.**

## **DCM 52-2016 – SUBVENTION « LIGUE CONTRE LE CANCER »**

### **Délibération.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix contre et 1 abstention.**

**- N'ACCEPTE PAS : la demande de subvention de la « Ligue Contre le Cancer ».**

## **DCM 53-2016 – CIMETIERE : MISE EN PLACE D'UN CAVEAU SOUS-DIMENSIONNÉ POUR URNE**

Monsieur le Maire présente la demande d'une personne, administrée de la commune, relative à la création, dans le cimetière communal, d'un caveau sous-dimensionné pour y mettre une urne funéraire.

Par ailleurs, la Commune réfléchit à l'installation d'un columbarium dans le cimetière communal.

### **Délibération.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix pour et 1 abstention.**

**- ACCEPTE : la création, dans le cimetière communal, d'un caveau sous-dimensionné pour y mettre une urne funéraire.**

## **DCM 54-2016 – STATIONNEMENT LIMITÉ AU DOUET BÉROT**

Monsieur le Maire propose un stationnement minuté au Douet Bérot (accord de principe).

### **Délibération.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix pour et 1 abstention.**

**- ACCEPTE : l'institution d'un stationnement minuté au Douet Bérot.**

### **Questions et points divers :**

1) Avancement des travaux du Centre-bourg

Ce qu'il reste à faire : les plantations (vergers, haies, arbres), l'éclairage de la sente piétonne et la bicouche (pot).

2) Bandes de protection du ruisseau au Douet Bérot

Possibilité de poser une clôture du même type que celle de la salle des fêtes ou des bordures pour empêcher la chute de véhicules dans le ruisseau.

3) Mise en sécurité routière de la zone du Douet Bérot

Capteurs de vitesse au Douet Bérot pour pouvoir instruire une demande de limitation de la vitesse à 30 km/h.

4) Plantations dans la cour des gîtes

Remplacement de végétaux morts.

5) Faire des devis pour la main courante sur l'escalier de la salle des fêtes

6) Infos diverses

- les maçonneries extérieures du gîte 1252 ont été refaites.
- la fontaine St-Pierre a été dégagée.
- les joints des murs extérieurs de la cour des gîtes ont été refaits.
- Monsieur Patrice DESQUESNES, ex-employé communal : demande de régularisation de cotisations pour la caisse de retraite CNRACL.

**Fin de séance à 22h35**

**Le Maire**

**Philippe LAUNAY**

Philippe LAUNAY	Luc BEAUBRAS
Noëlle GERONIMI	Marie-Paule CAMBRON
Elisabeth ETIENNE	Alexandre GOURBIN
William THAREAU	Damien JUMEAU